

2016-07-11

Déclaration à propos du projet de bail concernant la future gendarmerie

Il y a un an, le ministre Bernard Cazeneuve, lors d'une visite dans la Creuse, évoquait "*les petites gendarmeries ayant du mal à assurer les permanences quotidiennes*" et prévoyait leur fermeture.

C'est donc un risque important que vous faites prendre à la commune car l'avenir de la future gendarmerie est plus qu'aléatoire.

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas opposés à une gendarmerie à Saint Mamert, mais, par contre, à son financement par notre seule commune alors qu'elle dessert toutes les communes du secteur.

Aujourd'hui vous nous présentez un projet de bail qui nous laisse pantois ! En effet seule la commune s'engage pour 9 ans, l'État pouvant se désengager du jour au lendemain par un simple courrier recommandé. En fait il s'agit d'un bail de 3 mois avec tacite reconduction.

De plus, dans le cas où l'État voudrait supprimer la gendarmerie mais conserver l'usage des locaux, le bail l'y autorise sans restriction ; à quand, par exemple, un centre pour délinquants mineurs ou un centre de rétention dont d'autres communes ne voudraient pas ?

Ajoutons que le prix du loyer est fixé pour la durée du bail sans aucune clause de révision. Et rien au-delà.

Nous sommes loin de vos affirmations d'une durée de bail égale à la durée des prêts.

Nous vous rappelons d'autre part que l'acte de vente du terrain stipule que ce qui sera construit sur le site ne pourra être affecté à d'autre destination que des infrastructures publiques ; cela exclut toute destination des lieux à des personnes privées.

Vous faites ici, comme tous ceux qui vous soutiennent, preuve d'inconséquence.

C'est facile quand demain, d'autres que vous devront assurer les conséquences de votre irresponsabilité.

Jean-Loup CALINI

Jean-Pierre CROCQ

Christine BASTIDON

Brice CANONGE